



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure

Question écrite n° 98087

Texte de la question

M. Alain Tourret appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les difficultés que connaît la liaison entre les juridictions d'instruction du premier degré et celles du second degré devant la complexité croissante des dossiers d'informations. Il souhaiterait connaître son avis sur la mise en place d'un accès en ligne de ces derniers, permettant ainsi de solutionner les difficultés rencontrées pour tenir à la disposition des parties, lorsqu'il est important, l'intégralité du dossier au greffe de la chambre d'instruction, permettant de répondre parfaitement aux dispositions de l'article 197 du code de procédure pénale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98087

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6887

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)